



Nombre de conseillers..... 43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....35  
 Pouvoirs.....05  
 Excusés..... 03

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 08 JUN 2023**

**N°2023-06-13 : ADHESION A L'ASSOCIATION CENTRE HUBERTINE AUCLERT**

Le jeudi 08 juin 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 26 mai 2023.

**Présents : 35**

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	BEREZIN Serge
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	

**Pouvoirs : 5**

LAFARGUE Jean-Claude	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusés : 3**

DELERUELLE Quentin  
 LE BLEGUET Marie-Thérèse  
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Mme Anne BERNARD a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20230608-2023-06-13-DE  
 Date de télétransmission : 20/06/2023  
 Date de réception préfecture : 20/06/2023

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 89 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Marine FOURNIER, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la réunion de la 2<sup>ème</sup> Commission permanente en date du 31 mai 2023 ;

Considérant la volonté de la commune de bénéficier de l'expertise et du réseau de l'association Centre Hubertine Auclert en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant les modalités et le montant de 1 500 euros d'adhésion à l'association correspondant à la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Article 1: Approuve l'adhésion de la commune de Livry-Gargan à l'association Centre Hubertine Auclert.

Article 2: Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Article 3: Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 08 juin 2023.



Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication : 22/06/2023**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230608-2023-06-13-DE  
Date de télétransmission : 20/06/2023  
Date de réception préfecture : 20/06/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*